L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,
Est située rue Chartres, No. 110, entre St-Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait constater son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français et on ne paie les adverts dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour six lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

AVIS AU PUBLIC.

LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, voit avec peine qu'un mépris des réglemens de Police de la Paroisse Jefferson, un grand nombre d'animaux sont laissés à l'abandon dans la ligne que parcourt son chemin; ces animaux ont déjà occasionné et occasionnent chaque jour principalement dans le temps des pluies, des dégats considérables au chemin et aux fossés que la compagnie a fait faire de chaque côté.

Comme elle est à la veille de faire courir le char à vapeur, elle redoute les accidens qui ne manqueraient pas d'arriver fréquemment si elle n'apportait un prompt remède à cet abus; elle prévient en conséquence les propriétaires d'animaux que, pour protéger son chemin comme la charte lui en donne le droit, section 11me. a qui que pour rassurer les passagers contre la crainte de toute espèce d'accidents, elle est déterminée, à partir de la publication du présent avis, à faire arrêter et conduire aux épaves, tous les animaux qui seront trouvés errant le long du chemin à coulisses depuis la limite inférieure de la Paroisse Jefferson jusqu'à Carrollton, conformément aux articles 33, 34 et 35; et suivants les réglemens de police de la Paroisse Jefferson.

Le public est prévenu en outre que la compagnie ne permettra à personne de passer à cheval ou en voiture d'aucune espèce, sur son chemin, dans les limites comprises dans la charte.

L F GENERES,
27 juil caissier, protem

Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances.

Nlle-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 piastres par action devient du ce jour et que conformément aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, ladite action sur laquelle paiement a été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déja payées, pour le bénéfice de la compagnie. R. CLAGUE, secrétaire. 21 j

*Bureau de la Compagnie des Architectes du 5me. District de la Nouvelle Orléans.*

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 8 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription. Par l'article 5me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiemens déja effectués. Par ordre de la direction.

5 juil J PLESSIS, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et spécialement à l'Hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hoteose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévoyance.

Il a un bon cuisinier, français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtes, et vin à chaque repas.

2 juil—ed. L'HOTE

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les emilies trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excèdant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—ed JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les voyageurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucune rivaux pour les encouragemens accordés à de tels efforts. 25 mai F WAYMOUTH

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un jardin, le terrain étant de 60 pieds sur 115 pieds. Il y a un entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

23 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignant à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA.

21 juil encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai.

PROPRIETES A LOUER

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second lieu plus bas que Romparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et suffisant pour manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
20 août A. WARTELLE, 150 rue Royale.

*Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.*

Le président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0 0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à 4 0 0 par an, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juil JOSEPH SAUL, caissier.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, LA PASSE CHRISTIAN, LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

Le superbe bateau à vapeur, le marcheur MERCHANT, capitaine James Fowler, partira de l'extrémité du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les différentes places intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pascagoula tous les dimanches matin à 6 heures, et quittera Pascagoula tous les lundis matin à 6 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les différentes intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 8 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Sweet, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
agents.

N. B.—Tous les effets aux risques des passagers.
23 juillet

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Manneville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres jours $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 18 juil—tf

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci dessus précédés, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLEY.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qu'était employé sur le Mississipi. 9j—1m

EXCURSION DU DIMANCHE.

*Prix réduit à une piastre.*

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à
26 juin W BAGLEY, agent.

A LOUER OU A FRETER.

La goelette fine voilière MARY, capit. Richmond, est prête à prendre du fret. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à
1 août WILLIAM BRYAN, 19, rue de la Commune.

POUR BRAZORIA—(Texas).

La belle goëlette fine voilière ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à
WILLIAM BRYAN.
31 juil no 19, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.

Le navire OLYMPIA, capitaine Lame, partira vers le 5 août. Pour fret de 700 balles coton, s'adresser à FK PERRET & GALLY.

POUR TAMPICO OU MATAMORAS.

La goelette mexicaine bien connu IRIS, capitaine Espinola, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS.
24 juil

POUR VERA CRUZ

La goelette mexicaine AMERICA, capitaine Puis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barrils ou passage, s'adresse à bord ou à J PRATS & FILS.
20 juil

A FRETER OU A LOUER.

La goëlette fine voilière, doublée, clouée et chevillée en cuivre A I SOPHIA, capitaine Cunningham. S'adresser à bord, entre les rues St Louis et Conti, ou à BARRISON, BROWN & Co.
25 juillet 117, rue Royale

POUR VERA CRUZ.

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour, pour le port ci dessus. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPLEYRE & Co.

POUR TAMPICO.

Le beau lugger fin, voilier ATTAKAPAS, doublé, cloué et chevillé en cuivre, ayant les deux tiers de ses cargaisons engagés, partira incessamment. Pour la balance de fret ou passage, ayant de beaux embarquemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Dumaine, ou à JOHN CROSBY,
22 juillet que du Camp no 38.

A FRETER OU LOUER.

L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique.

La goelette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions. S'adresser à Wm. BRYAN.
18 juil no 19, rue de la Commune.

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à
8 juin—tf J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médicinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuses de Seltz et carbonique à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

20 juin RIVET SYBOLD & co

INSTITUTION BELLANGER,

*Sous la direction de M Caboche.*

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode Jacotot, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3pc—tf

AVIS.—Mes occupations ne me permettent plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui seraient mis en moi leur confiance à la reporter sur M Pedaré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedaré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

30 ain CABOCHE

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—6,3pc.

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

Un bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 141. juillet—tf

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. T Léger, rue Conti à l'encoignure de la Levée. 9 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE bureau de Robert Preaux, avocat, est à présent rue Condé, no 28, entre les rues Ste Anne et Dumaine. 18 juil—6,d2s

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. RALPHEN a transporté son domicile de la rue Dumaine à la rue Royale, no 80, entre Conti et Bienville 8 juin—1m

LEGION DE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans le 23 juillet 1835.

CONFORMENT à la loi la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le Dimanche 23 du mois d'août, à 5 heures et demie du matin, sur la place d'armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Le brigadier général compte sur la zèle et la coopération des officiers, sous officiers et soldats de la légion et sur leur obéissance aux lois de la milice, dont il espère qu'ils donneront toujours l'exemple.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la légion. D AUGUSTIN,
26 juil aide de camp.

Détenus à la geôle de la Paroisse Jefferson le nègre FIGARO, se disant appartenir à M Trufant, de la Paroisse St Jacques.

SUZANE, appartenant à mademoiselle Françoise.

Le propriétaire est prié de venir les réclamer en se conformant à la loi.

JACQUES CHARBONNET.
2 août -hérif.

*Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de Pontchartrain.*

Nouvelle Orléans, 31 juillet 1835.

$30 DE RECOMPENSE

Parti marron du lac Pontchartrain le 21 juillet, le nègre nommé JOHN, âgé d'environ 30 ans, taille de 4 pieds 10 pouces, à le regard en dessous, très poli lorsqu'on lui parle, et avait l'habitude de pêcher.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.

La dite récompense sera payée à quiconque fera mettre le dit esclave à la geôle, ou le ramènera à l'une des extrémités du chemin à coulisses. J B LEEPE,
1 août—6 secrétaire.

$15 DE RECOMPENSE

Seront données à quiconque logera en prison, le nègre TOM, sous le ressort de la succession de feu Patrick Uriel, de la Paroisse St Jacques, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, parlant le français et l'anglais.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine rigoureuse poursuivie selon les lois de l'Etat.

d'août—1m.lpc B St MESME LE BRETON & Co.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre JAMES, âge de 22 ans, mince mais musclé, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, il donne d'autres renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Boutté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 77. 3 juil—6,3pc

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez
15 mai J. LEBLANC & co

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, en débarquement du navire Olympia, venant du Havre.

30 fromages de Gruyère 1re qualité; 25 douzaines liqueurs de Guétaud, savoir: 8 cannes cérises en bouteilles; 3 do eau de vie d'Autzick; 3 do crème de noyeaux, do curaçao; do marasquin; do huile de vanille; do crème de fleur d'orange; 10 *vin de champagne* et 3 *doux* de Kyrch.

*Conserves alimentaire de Colin à Nantes.*

4 douzaines fruits naturel en bouteilles, fraises, framboises, groseilles, cérises, abricots, poires, mures et pasme musquées.

300 boites sardines à l'huile en petites et grande boites, 300 boites pâtés et autres articles de qualité supérieure et assortis comme suit:

Pâtés d'anguilles, de foies gras de Toulouse et de Strasbourg, de Lièvres, de Perdrix et Perdreaux, de cailles, d'Alouettes, de Jambon et moyennes boites.

15 Poularde du Mans, Poulets, Oies, Perdreaux, Perdrixaux, Choux et autres, Canards aux petits pois 4 et les pâtés et autres boites, en partie sont aux truffes.

80 boites truffes pures, cèpes à l'huile et champignons, 200 bouteilles, petits pois au naturel, haricots verts, 50 pots à jullienne de colin, 6 barrils sardines pressées.

27 juil PASCALET & MICHON, encoignure Chartres et Toulouse

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille—20 barriques vin de la marque de Bergasse; 25 caisses salaisons assorties: 5 do anchois; 5 do câpres; 5 do olives et 5 do cornichons; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs; 2 jarres dattes fraiches; 4 jarres pruneaux en robans, environ 2 livres et un de figues en boites d'une livre, plus, 50 paniers huile d'olives de Provence; 30 caisses macaronni; do vermicelle &c. 1 baril saucissons de Lion, à vendre par
PASCALET & MICHON
24 juil encoignure Chartres et Toulouse

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, feisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E D Hyde & Co, en sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE.
N DELAPLAINE.
1er juillet—tf

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $3 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour. Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxembourg, rue des Remparts no 17. 21mas

VACCINATION GRATUITE.

Le public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu, dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11 mai Le secrétaire général, PUISSAN

AVIS

MR. LEWIS Y. BOGY, agent, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Louis F. Linn et à Menard & Valle, Ste. Geneviève Missouri.

1 juil—6m

L'ACTEUR VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin; il y continuera en même temps les cours de ses mêmes personnes.

5 juin—q

*Banque de la Louisiane.*

Nouvelle Orléans, 27 juillet 1835.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dévidend de quatre pour cent pour les 6 derniers mois, payable le 3 août ou après. THOMAS C MAGOFFIN.
27 juil—6 caissier.

E. CAILLARD, avocat, offre ses services pour toutes affaires qu'on peut avoir à la Louisiane, ou en France, et ce, *Locus regit actum*.

Son étude est sise encoignure St Louis et Chartres, vis-à-vis la Bourse. 9 juil—d

A L'INSTAR DE PARIS, MAGASIN DE NOUVEAUTES EN GROS ET EN DETAIL.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson, no 35, vient de recevoir par la courtavenue du Marengo, les articles qui suivent, aussi frais qu'on puisse le désirer et qui les manquaient en totalité.

Crêpe de Perse, ditto de concombres, ditto colimaçons, ditto *anti acrème*, ditto graisses d'ours, pommades, potcordiaires, fine de deux cores, ditto d'une cores, savons d'amandes et à la mye sur fiel, le régénérateur des cheveux et le phénix, le poudre de Lilas, le moellique, la solémite pour teindre les cheveux noirs, 4c, eau de vie de Lavande Ambrée, et eau de cologne &c.

Gants de soie noire et couleurs, qualité très supérieure, gants de fil d'Ecosse couleur et blanc.

Assortiment de peignes à manche, écaillas, ditto en toile, ditto à peignes, bonnets à dentelles, toutes qualités et spécifiques, gilets à manches, et à chevalets, cravates à deux 4c.

Nattes dites fausses queues toutes longueurs et nuances, rais de chaire pour bandeaux lisses toutes grandeurs à toutes et à l'anglaise et autres genres assortis de grandeurs.

Un bel assortiment de chapeaux de soie noire de première avec leurs cartons, garnitures très bien soignées. 4 a

EXCHANGE—Sur Paris à vendre par
4 a—3 JOHN DARON & Co

BUREAU DU COMMISSARIAT GENERAL DES SUBSISTANCES.

WASHINGTON, 1er juillet 1835.

DES Soumissions séparées seront reçues à ce bureau jusqu'au 1er jour d'octobre prochain, pour la fourniture des provisions à l'usage des troupes des Etats Unis, et dont livraison devra se faire en bloc comme suit:

A la Nouvelle Orléans.

270 barrils de porc
600 do de farine fraiche superfine
275 boisseaux de haricots blancs frais
4600 livres de bon savon dur
2000 do de bonnes chandelles de suif dur
100 boisseaux de bon sel propre et sec
1125 gallons de bon vinaigre de cidre.

A Baton Rouge.

240 barrils de porc
600 do de farine fraiche superfine
200 boisseaux de haricots blancs frais
3500 livres de bon savon dur
1300 livres de bonnes chandelles de suif dur
50 boisseaux de bon sel propre et sec
900 gallons de bon vinaigre de cidre

A fort Jesup 25 milles sur terre de Natchitoches.

330 barrils de porc
50 do de farine fraiche superfine
250 boisseaux de haricots blancs frais
4000 livres de bon savon dur
2100 livres de bonnes chandelles de suif dur
120 boisseaux de bon sel propre et sec
1160 gallons de bon vinaigre de cidre

Le moitié le 1er mai, le reste le 1er octobre 1836.

Au fort Washington.

60 barrils de porc
120 do de farine fraiche superfine
65 boisseaux de haricots blancs frais
800 livres de bon savon dur
2000 livres de bonnes chandelles de suif dur
1040 gallons de vinaigre de cidre

Le moitié le 1er mai, le reste le 1er octobre 1836.

Au fort Armstrong, Rivière Mississippi.

120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Le tout livrable le 1er octobre 1836.

Au fort Armstrong, Rivière Mississippi.

300 barrils de porc
625 do de farine fraiche superfine
275 boisseaux de haricots blancs frais
4400 livres de bon savon dur
2000 do de bonnes chandelles de suif dur
80 boisseaux de bon sel propre et sec
900 gallons de bon vinaigre de cidre

Le tout livrable dans le courant de mai 1836.

Au fort Gibson, embouchure du Verdigris, 140 milles au dessus du fort Coffee, Arkansas.

540 barrils de porc
1125 do de farine fraiche superfine
495 boisseaux de haricots blancs frais
7920 livres de bon savon dur
3600 do de bonnes chandelles de suif dur
180 boisseaux de sel propre et sec
2025 gallons de vinaigre de cidre

Le tout livrable dans le courant de mai 1836.

Aux Casernes Jefferson, 10 milles au dessus de St Louis.

600 barrils de porc
1250 do de farine fraiche superfine
500 boisseaux de haricots blancs frais
8300 livres de bon savon dur
4000 do de bonnes chandelles de suif dur
200 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de vinaigre de cidre

Au fort Leavenworth embouchure du Little Platte.

280 barrils de porc
530 do de farine fraiche superfine
250 boisseaux de haricots blancs frais
4000 livres de bon savon dur
1850 do de bonnes chandelles de suif dur
90 boisseaux de bon sel propre et sec
1040 gallons de vinaigre de cidre

Le moitié le 1er mai, le reste le 1er octobre 1836.

Au fort Armstrong, Rivière Mississippi.

120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Dearborn, Chicago.

120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Crawford, Prairie du Chien, Rivière Mississippi.

300 barrils de porc
625 do de farine fraiche superfine
275 boisseaux de haricots blancs frais
4400 livres de bon savon dur
2000 do de bonnes chandelles de suif dur
100 boisseaux de bon sel propre et sec
1125 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Johnston, Smithville N. C.

60 barrils de porc
120 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Moultrie, Charleston S. C.

120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Pickens, Pensacola.

120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Monroe, Old point Comfort.

300 barrils de porc
625 do de farine fraiche superfine
275 boisseaux de haricots blancs frais
4400 livres de bon savon dur
2000 do de bonnes chandelles de suif dur
100 boisseaux de bon sel propre et sec
1125 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Johnston, Smithville N. C.

60 barrils de porc
120 do de farine fraiche superfine
65 boisseaux de haricots blancs frais
800 livres de bon savon dur
2000 livres de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Moultrie, Charleston S. C.

120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Pickens, Pensacola.

120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Wilcott, Newport R. I.

60 barrils de porc
125 do de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
800 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Sullivan, Eastport, Maine.

60 barriques porc no. 1 de Boston
125 do de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
800 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Preble, Portland, Maine.

60 barrils de porc no. 1 de Boston
125 do de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
800 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Constitution, Portsmouth, N. H.

60 barrils porc no. 1 de Boston
125 do de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
800 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

N. B.—Tous les enchérisseurs devront spécifier leur prix pour chaque article et présenter un total général. Les quantités des livraisons seront que les propositions aux quelles elles seront faites dans les divers points ci-dessus mentionnés, et qui n'ont pas été désignés, seront comme suit: au quart les 1er janv, 1er sept. 1er décembre 1836 et 1er mars 1837. Les porcs qui devront être mis en saumure devront avoir été engraissés avec du maïs, et chacun en doit peser pas moins de 200 livres. Quand il n'en est pas nourrissons ordinaire, chaque barril contiendra un porc entier sans les pieds, jambes, oreilles et museau.

Les côtes devront remplacer les jambons.

Le porc doit être entassé avec soin sur du sel des Iles Françaises, chaque morceau ne pesant pas plus de dix livres. Les tonneaux doivent être faits des barrils de chêne blanc ou de frêne, bien cerclés en fer; les barricots dans des barrils pouvant contenir l'eau; et les chandelles et le savon dans des boites des dimensions les plus convenables au transport.

Le sel généralement sera reçu à la mesure de trente deux quarts au boisseau.

Les chandelles devront avoir des mèches de coton.

Les propositions pour le Fort Armstrong, Prairie du Chiens Saint Pierre doivent passer par S. Louis pour arriver à leur destination le 15 avril 1836—le moindre retard sera cause des conséquences violentes du contrat et le besoin des subsistances devra intérêt à faire des achats pour fournir à ces postes. Les propositions seront imprimées au lieu et à l'exception des livraisons toutes les dépen